

Nanterre, le 03 juillet 2026

Arrêté n° 2026-DAJA- 079

Le Président du Conseil départemental

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-3 alinéa 4 ;
- Vu la délibération n° 2021-A du 1^{er} juillet 2021 portant élection du Président du Conseil départemental ;
- Vu l'arrêté n° 0526-758 en date du 17 juin 2026 portant organisation des services départementaux ;
- Vu l'arrêté n° 2026-DAJA-078 du 03 juillet 2026 accordant délégation de signature à Monsieur Alexandre Bernusset, Directeur général des services ;

- A R R Ê T E -

ARTICLE 1 : Délégation de signature est accordée à Monsieur **Guilhem Blanchard**, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Attractivité, Culture et Territoire, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements supérieurs à 216 000 € hors taxes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guilhem Blanchard, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Attractivité, Culture et Territoire, délégation de signature est accordée à **Monsieur Philippe Caron**, Adjoint au directeur général adjoint, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et convention à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements supérieurs à 216 000 € hors taxes.

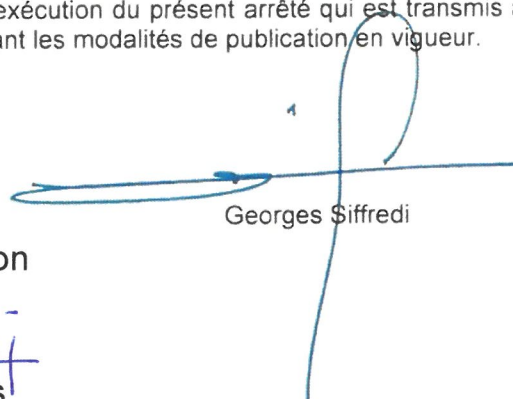
**Nous contacter**Conseil départemental des Hauts-de-Seine
92731 Nanterre Cedex • Tél : 0 806 00 00 92**www.hauts-de-seine.fr**Accusé de réception en préfecture
092-229200506-20260703-2026-DAJA-079-AI
Date de télétransmission : 06/07/2026
Date de réception préfecture : 06/07/2026**Nous rendre visite**

57, rue des Tongues Raies - 92000 Nanterre

ARTICLE 2 : Les délégations de signature consenties à certains agents de chaque direction et mission du Pôle Attractivité, Culture et Territoire procèdent d'arrêtés distincts correspondant aux services suivants :

- la direction des mobilités ;
- la direction de la nature et des paysages ;
- la direction de l'eau ;
- la direction du développement et de la stratégie ;
- la direction de la culture ;
- la direction des archives départementales ;
- la mission d'appui et de prévention ;
- la mission pour la transition écologique et énergétique ;
- la mission de préfiguration du musée du Grand Siècle.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur général des services du Département des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est transmis au contrôle de légalité et rendu exécutoire suivant les modalités de publication en vigueur.


Georges Siffredi

Pour ampliation


Nicolas Aurières

Directeur des Affaires juridiques
et de l'Assemblée

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours qui doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de son affichage et/ou de sa publication devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2-4, Boulevard de l'Hautil, BP 30322, 95027 Cergy-Pontoise Cedex

Accusé de réception en préfecture
092-229200506-20260703-2026-DAJA-079-AI
Date de télétransmission : 06/07/2026
Date de réception préfecture : 06/07/2026